



FORMATION A LA CONDUITE DES CHARIOTS
AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR PORTE
Préparation à l'autorisation de conduite

ADC COND. PORTE
Version 1 27/12/2024



Public concerné

Toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant. Débutant et / ou expérimenté et / ou mise à jour des compétences.



Pré requis

Maitriser les 4 opérations mathématiques de base. Maitriser le français (oral et écrit). Être âgé de plus de 18 ans



Lieux

Sur site client



Durée- Effectif

De 1 à 5 jours (de 7 à 35 heures) et de 1 à 12 stagiaires en fonction du niveau et des catégories choisies.



Tarifs

A partir 250€ HT/ personne : selon durée et catégories choisies. Devis sur demande



Objectifs de la formation

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques de l'autorisation de conduite conformément à la recommandation CACES® R489



Moyens techniques et pédagogiques

- Salle de formation équipée (vidéo, PC, Paper board)
- Aire d'évolution pratique
- Engins avec VGP vierge, manuel opérateur
- Livret stagiaire



Méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel
- Pédagogie active et participative

- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Echanges sur des cas réels issus de l'expérience du formateur et des stagiaires



Intervenant(s)

- Formateur expert en conduite et utilisation des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Titulaire des diplômes, titres, certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc...)
- Testeur certifié par un organisme certificateur CACES©



Objectifs pédagogiques

- Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- Réaliser des opérations de chargement et déchargement en appliquant les consignes de sécurité
- Appliquer les manœuvres de sauvegarde, assurer la maintenance de premier niveau, savoir rendre compte des anomalies et des difficultés.
- Obtenir l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité de l'engin concerné, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.



Modalités d'évaluation

- Evaluation formative (en cours de formation)
- Evaluations sommatives
 - Individuelle théorique via un questionnaire
 - Individuelle pratique sur engins représentatifs de leur catégorie
- Evaluation de l'action de formation
- A chaud, mesure du niveau de satisfaction immédiate des participants



Validation

Attestation de fin de formation



Contenu

- Tour de table
- Connaissances et évaluation théoriques (0,5 à 1 jour – 3,5 à 7 heures)
- Connaissances générales
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté
- Tableau : Abaque de charge
- Exploitation des chariots à conducteur porté

- Evaluation formative
- Evaluation théorique
- Savoir-faire et évaluation pratiques (1 à 4 jours – 7 à 28 heures)
- Prise de poste et mise en service
- Conduite
- Manœuvres
- Fin de poste
- Maintenance
- Evaluation pratique

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de l'engin utilisé et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, de protections auditives, de gants et d'un vêtement rétroréfléchissant. Formation dispensée en français



Conditions générales de vente

- Communiquées avec l'offre tarifaire.



Références réglementaires

Recommandation CACES® R489

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des chariots de manutention à conducteur porté pour les catégories

1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7

Formation/ autorisation de conduite

Code du travail articles R4323-55 à R4323-57

Formation à la sécurité

Code du travail articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13

Autorisation de conduite à renouveler autant de fois que nécessaire



Modalités d'accessibilité

BVSF se tient à la disposition des personnes en situation de handicap afin d'étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leurs(s) restriction(s), et le cas échéant les orientera vers les structures adéquates.